

LA PRÉSIDENTE :

1030

Alors je vous remercie beaucoup et on attend votre document complet.

M. JONATHAN THÉORÊT :

1035

Certainement. On s'est rendu compte qu'il y avait des petites coquilles encore. Donc on vous envoie ça demain, première heure.

LA PRÉSIDENTE :

1040

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Théorêt.

M. JONATHAN THÉORÊT :

1045

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant madame Marie-Chantal Scholl. Bonsoir, Madame!

1050

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

Bonsoir! Écoutez, je vais garder ça assez bref parce que je pense que j'ai envoyé un rapport, un mémoire assez exhaustif, assez complet.

1055

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

1060

Moi, ce que je voulais, c'était simplement rappeler un peu quels sont les points pour nous qui nous inquiètent. Donc je représente l'Association pour la protection des espaces verts de l'Île-Bizard. Donc je ne suis pas de Pierrefonds même mais juste de l'autre côté de la rivière, ce qui est très proche.

1065

Donc le développement immobilier qui est à l'étude en ce moment Cap Nature se trouve à être juste de l'autre côté de l'eau, tout près de la section sud-ouest de l'Île-Bizard dans un rayon... donc la Fondation David Suzuki a fait des études, ils ont déterminé que cette zone-là était englobée dans une zone tampon et donc connaissant l'interconnectivité des espaces verts, cette section-là est connectée aussi en termes écologiques à la partie de l'Anse-à-l'Orme. Et donc toute cette région-là, donc si j'élargis, j'inclus aussi l'Arboretum Morgan, le parc Bois-de-la-Roche, le parc agricole, le parc l'Anse-à-l'Orme, le Cap-Saint-Jacques et l'Île-Bizard et donc la partie de l'Île-Bizard qui fait face au projet, c'est aussi une partie administrée par le Cap-Saint-Jacques, donc c'est une extension du Cap-Saint-Jacques et donc un développement qui aurait lieu à cet endroit-là pourrait porter vraiment de grands dommages en fait à tout cet écosystème de la pointe ouest de l'île de Montréal qui inclut donc l'Île-Bizard, qui inclut le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Prairies.

1070

1075

1080

On ne peut pas enlever 185 hectares d'espaces verts en plein milieu d'un réseau de noyau écologique comme ça sans que ça ait un impact. Entre autres, notamment sur les cours d'eau comme la rivière à l'Orme et la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes. Il y a beaucoup d'espèces qui font donc le voyage entre Pierrefonds-Ouest et l'Île-Bizard, notamment il y a des mammifères, il y a des castors, il y a des cerfs, il y a des coyotes qui, l'hiver, traversent par exemple.

1085

Il y a des espèces, les oiseaux certainement. Les oiseaux, pour eux, c'est un même lieu. Nous, on met des frontières, on met des arrondissements mais pour la nature, il n'y a pas de ces limites-là. Et donc ces oiseaux-là transportent également des semences végétales, tout ça

1090 permet à tout cet écosystème, toute cette pointe de l'ouest de l'île d'être le riche noyau de biodiversité qu'il est en ce moment.

1095 Donc on est concerné, nous, à l'Île-Bizard par ce développement-là. Les zones qui se trouvent donc face à Cap Nature sont aussi protégées. C'est en grande partie le Cap-Saint-Jacques, il y a un petit bout qui appartient à un propriétaire privé. Je regrette de ne pas avoir joint des cartes dans le mémoire, je n'ai joint ni image, ni carte. Je serais bien heureuse de le faire pour que vous puissiez visualiser un peu mieux comment ça se situe. Juste à me dire où je dois l'envoyer et je l'enverrai avec plaisir dans les plus brefs délais.

1100 Alors il y a ça qui nous inquiète. Il y a aussi le fait que... Effectivement, comme monsieur Théorêt le soulignait, le projet vient avec un développement routier, de boulevard urbain qui est sur l'emprise de l'autoroute 440. Cette emprise-là donc connecte Laval à Pierrefonds en passant par l'Île-Bizard, en traversant l'Île-Bizard, une partie du Cap Nature, des terres agricoles – l'Île-Bizard est une île encore assez verte – et donc toute cette emprise de l'autoroute 440 à toutes fins pratiques détruirait les écosystèmes de l'Île-Bizard. Le fait de construire ce boulevard urbain
1105 augmente énormément les probabilités que cette autoroute se construise également à l'Île-Bizard, chose qu'on ne souhaite pas, absolument pas.

1110 Donc pour nous, de bloquer le projet de l'Anse-à-l'Orme, c'est primordial. On recommande que ce projet-là ne se fasse pas. Il existe nombre d'espaces bruns. D'autres de mes collègues les ont nommés. Il y en a à Pierrefonds, il y en a à Lachine-est comme on l'a mentionné, il y a énormément de friches industrielles dans l'ouest de Montréal qui pourraient servir à développer, qui pourraient être dépolluées, décontaminées et qui pourraient être transformées même en espace vert ou verdies à tout le moins avec des toits verts, avec toutes sortes de choses très intéressantes qui pourraient se faire. Et donc ce serait peut-être même une
1115 plus-value, plutôt que de perdre tous les services écosystémiques que nous rendent ces espaces-là pour, en fait, laisser ces espaces bruns dans l'état où ils sont, ça me semble un non-sens.

1120 Donc nous, c'est ça, on recommande à l'arrondissement Pierrefonds et à Montréal de faire des recherche exhaustives pour déterminer tous les espaces bruns, toutes les friches industrielles, tous les terrains vacants – et quand on dit « vacants », on ne parle pas des espaces où il y a des écosystèmes et de la biodiversité – donc de faire un inventaire de ces probabilités là à Montréal. Je suis certaine qu'on pourrait découvrir qu'il y a énormément, énormément de place. Donc voilà.

1125 Et oui, ici également, c'est ça, le maire de l'arrondissement de l'Île-Bizard, Normand Marinacci, ainsi que le conseil d'arrondissement, ils ont déposé une résolution le 6 juin 2016 à l'effet d'en appeler à une consultation publique sur la possibilité de créer une réserve de biodiversité dans l'ouest de Montréal, donc en incluant les zones que je vous mentionnais tout à l'heure, en incluant l'Île-Bizard et la pointe ouest et cette réserve de biodiversité – bien nous on appuie vraiment cette résolution-là, on recommande que ce soit fait avec cette partie-là pour qu'elle soit préservée à long terme pour les générations futures, pour les personnes qui vivent là aujourd'hui.

1135 En incluant tous les services écosystémiques que ces zones-là nous rendent, je pense que ça serait rendre un grand service à la communauté que de vraiment assurer la préservation, la protection, de toute cette zone ouest de Montréal. Je pense que ça serait un très beau cadeau de 375e aussi que de faire ça. Ça serait pour l'administration Coderre un héritage remarquable à laisser à la postérité.

1140 Nous invitons du même élan les propriétaires et les promoteurs à céder ces terres-là au bien public, peut-être à faire une fiducie foncière avec ces terres-là ou à les rendre tout simplement au parc ou à la Ville pour qu'elles soient annexées au parc l'Anse-à-l'Orme pour le bien de leurs enfants, en fait, pour leur propre bien et pour le bien de toute la collectivité, on les invite à céder ces terres-là au bien public.

1145 Puis voilà. En gros, nous croyons que c'est une très mauvaise décision que de construire 5 500 logements sur un espace vert où il y a déjà énormément de vie, qui n'a pas besoin d'être développé, qui est soi-même développé par des milliers d'années de développement naturel et

1150 que de détruire ça, ça serait des dommages irréversibles. On ne peut pas revenir en arrière quand on détruit des arbres qui sont centenaires et quand il y a une biodiversité tellement complexe, on ne peut pas, nous, la reproduire. Donc voilà. Nous vous invitons à l'annulation totale de ce projet-là.

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame. Peut-être en commençant, moi j'aurais une question à vous poser concernant la façon dont on a procédé à l'Île-Bizard pour l'achat d'un golf. Alors vous avez été l'instigatrice de toute cette démarche-là, puis de la création de...

1160

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

Bien, j'en ai fait partie avec le maire Marinacci. C'est un ancien golf familial, pas un golf public.

1165

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors comment ça s'est passé?

1170

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

Bien, écoutez, ça a été d'écrire des lettres, de faire des interventions auprès des élus.

LA PRÉSIDENTE :

1175

Oui, ça, je m'en doute, mais pour procéder au fait que, comment dire, que ce soit intégré aux espaces qui sont protégés sur l'Île-Bizard, comment ça s'est fait ça?

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

1180

Bien, c'est simplement qu'on a demandé à la Ville de Montréal de l'acheter. C'est un terrain qui était à vendre par les propriétaires. Et donc la Ville l'a effectivement acheté, je crois c'était 6 millions \$ pour l'annexer au parc-nature parce que c'était adjacent de toute façon. Voilà. C'est un espace qui n'est pas encore aménagé, il n'y a pas non plus d'indication comme quoi

1185

Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :

Quand vous parlez de la réserve de biodiversité qui est composée de plusieurs sites existants, est-ce que c'est une entité administrative ou bien il y aurait un aspect de nouveauté dans la vision que vous avez?

1190

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

Écoutez, ça serait à définir évidemment. Je ne suis pas sûre de ce que vous voulez dire par « entité administrative ».

1195

Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :

C'est-à-dire, est-ce que c'est simplement de déterminer que la conjugaison du parc-nature Cap-Saint-Jacques, de l'Anse-à-l'Orme, tout ça, forment la réserve de biodiversité, puis elle reste en elle-même, que chaque site justement garde sa vocation telle quelle?

1200

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

Oui, tout à fait. C'est l'idée de déterminer ce territoire, ce périmètre qui fonctionne en interconnectivité et de s'assurer que toute cette zone-là soit gardée dans son intégralité par des mesures juridiques, législatives.

1205

1210 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Administratives, parfait.

1215 **Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Oui, voilà.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1220 J'ai une petite question. À la page 21, vous parlez du fait que la Ville elle-même possède près de 90 kilomètres carrés d'espaces vacants. Vous parlez, j'imagine, de tout le territoire de la Ville de Montréal, ce 90?

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

1225

Non, je parlais en fait de Pierrefonds. Parce qu'il y a une étude, j'ai soumis dans la partie *Références*, vous avez les références qui sont là.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1230

Celui du Conseil régional de l'environnement?

Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :

1235

Oui.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

O.K. Le 90 kilomètres était inclus dans ce document-là? O.K. Merci.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? Alors il me reste à vous remercier et à vous demander de peut-être entrer en relation avec Stéphanie pour décider de la façon de nous transmettre les cartes.

1245 **Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Oui, tout à fait, avec plaisir.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

1255 **Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Oui, d'accord.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien. Alors on prend une pause d'une dizaine de minutes et on revient ici à et demi.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1265 **REPRISE DE LA SÉANCE**

1270 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va pour tout le monde dans la salle, l'éclairage? Oui. Alors allez-y.